

01 PÔLE ADMINISTRATION, JURIDIQUE & FINANCES

Secrétariat

Décès



C'est avec tristesse que nous vous faisons part du décès de M. Franck SIKORA, ancien président de AL Séchilienne Basket et vice-président de Romanche Basket, à l'âge de 57 ans.

Le président du Comité de l'Isère et les membres élus présentent à ses proches leurs plus sincères condoléances.

Finances

Acompte sur licences 2024/2025

Le 1^{er} acompte sur licences a été envoyé à chaque président et trésorier des clubs de l'Isère le 8 octobre 2024

	Date d'appel	Date limite de paiement (*)
Premier acompte	8 octobre 2024	22 octobre 2024

Correspondants, merci de le rappeler à vos trésoriers.

Evènementiel

Foire de Grenoble 2024 à ALPEXPO

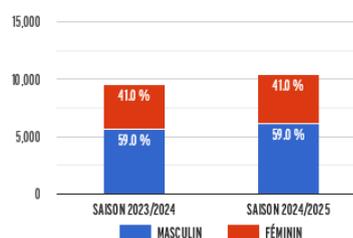
Le Comité de l'Isère tiendra un stand basket au sein du « village des sportifs » durant le premier week-end de la Foire de Grenoble, du vendredi 1^{er} au dimanche 3 novembre à Alpexpo.

Qualifications

Statistiques licences 2024/2025

LICENCES CLUBS (SOCLES) À LA DATE DU 08 OCTOBRE

	FÉMININ		MASCULIN		TOTAL
SAISON 2023/2024	3 883	41.0%	5 670	59.0%	9 553
SAISON 2024/2025	4 270	41.0%	6 113	59.0%	10 383
EVOLUTION	387		443		830
EVOLUTION %	10.0%		8.0%		9.0%



LICENCES HORS CLUBS À LA DATE DU 08 OCTOBRE

CONTACT BASKET (AVENIR,SANTE,OBE,OBC,OBL,OBU)	139
---	-----

Nombre de licences déqualifiées par club

Les clubs listés ci-dessous sont concernés par des déqualifications de joueurs. A ce jour, nous n'avons pas reçu les documents conformes nous permettant de les requalifier.

Nous vous rappelons que ces joueurs(euses) ne peuvent participer à aucune activité (rencontre championnat, entraînement, rencontre amicale, etc...) sous l'égide de la FFBB, avant régularisation.

CLUBS	Nombre de licences déqualifiées au 08/10/2024
TERRES FROIDES BASKET	1
RHODIA BC	1
GIERES	1
ST PIERRE DE BRESSIEUX	1
AS TULLINS FURES	3
BBC EYBENS POISAT	2
SAINT MARTIN D'HERES BB	2
ARTAS BASKET CLUB	1
AVENIR BASKET DAUPHINE	1
GS CHASSE SUR RHONE	1
LA TRONCHE MEYLAN BASKET	1
BC LA TRONCHE MEYLAN	1
VOREPPE BC	1
BC PORTES DE L'ISERE	1

Des relances ont été faites auprès des clubs et des joueurs(euses) concerné(e)s
Merci de votre diligence pour régularisation.

Compétitions 5x5

Retour sur le début de saison

Les trois premiers week-ends de championnat sont passés et il nous semble important de vous alerter compte-tenu d'un volume d'écarts et d'anomalies constatés sur les feuilles eMarque.

Nous vous rappelons que dans un souci d'équité de traitement de tous nos clubs, les anomalies sont toutes relevées et signalées par voie de BH. Certaines font l'objet d'un avertissement avant sanction, d'autres sont soumises à des sanctions immédiates.

Nous recevons beaucoup trop de courriels souhaitant corriger des erreurs *a posteriori*, une fois que le match est passé. Nous vous rappelons que seule la feuille de marque fait foi et que la signature de l'entraîneur au moment des entrées en jeu valide l'exactitude des informations renseignées. Nous ne pouvons que vous inviter à rappeler à vos entraîneurs d'être vigilants et de ne pas prendre la signature de la feuille comme accessoire ou pire, laisser le marqueur signer à leur place !

Avant chaque match, vérifiez :

- Que les joueurs et joueuses disposent tous d'une licence avec extension Compétitions et n'ont pas fait l'objet d'une déqualification par la Commission des Qualifications,
- Que les joueurs et joueuses concernées disposent d'un surclassement adéquat le cas échéant,
- Que vos entraîneurs et entraîneurs adjoints disposent d'une aptitude médicale conforme,
- Que vous respectez le nombre maximum de joueurs ou joueuses muté.e.s ou prêt.e.s selon le règlement sportif particulier du championnat.
- Que l'ensemble des officiels (OTM, arbitres, délégué de club) sont bien renseignés au verso de la feuille.

Nous invitons également les entraîneurs à saisir leur liste de joueurs/joueuses à partir du numéro de licence pour éviter tout problème d'homonymie au sein du club. Vigilance également concernant les joueurs/joueuses brûlé.e.s qui ne peuvent pas participer avec les équipes de niveau inférieur.

Enfin, les responsables des licences de chaque club ont un rôle à jouer majeur car ils doivent s'assurer que la saisie des licenciés est conforme et correspond réellement à la pratique proposée dans le club (ex : licence Loisirs au lieu de Compétition, licence 0 sans extension joueur alors que la personne joue...)

Nous comptons sur davantage de rigueur de chacun pour diminuer le nombre d'anomalies et éviter les pénalités sportives.

RAPPEL

Pour toute communication avec notre commission, merci d'être exhaustif dans vos demandes/informations : communiquez-nous la division, la poule, l'éventuel n° de rencontre... afin de traiter votre demande de la manière la plus efficace possible.

Dérogations

Pour rappel, le motif à indiquer pour toute demande de dérogation est **à l'attention du Comité**. Vous devez donc justifier vos demandes. **Les motifs « vu avec » ou « comme convenu » ne sont pas recevables**. Merci de votre compréhension.

Vous trouverez ci-dessous les calendriers de gestion des dérogations :

- pour les catégories [U13, U15, U18 et SENIORS](#)
- pour la catégorie [U11](#)

Engagements phase 2 – U11 à U18 2024/2025

Les engagements pour la phase 2 des championnats U11 à U18 sont désormais ouverts. Vous avez **jusqu'au 13 octobre dernier délai** pour engager vos équipes à compter de la phase 2 (début des rencontres le 10 novembre 2024).

Merci de remplir 1 formulaire par nouvelle équipe à engager :

[CLIQUEZ ICI POUR ENGAGER VOS NOUVELLES ÉQUIPES U11 à U18](#)

Barrages accession championnat régional jeunes

Les matchs de barrage pour l'accèsion en championnat régional jeunes se tiendront le **dimanche 20 octobre 2024** à SEYSSINET-PARISSET selon les horaires suivants :

N° match	Heure	Catégorie	Équipe n°1	Équipe n°2
1	09h00	U13M	2ème de la poule A	2ème de la poule B
2	11h00	U18M	1er de la poule A	1er de la poule B
3	13h30	U18M	1er de la poule C	1er de la poule D
4	15h30	U13F	2ème de la poule A	2ème de la poule B
5	17h30	U18M	Équipe perdante de la rencontre n°2	Équipe perdante de la rencontre n°3

En U18M, le temps de jeu des matchs de barrage est réduit à 4 × 8 minutes.

Toutes les rencontres se joueront à l'adresse suivante :
GYMNASE LOUIS CARREL
7 RUE ROGER BARBE
38170 SEYSSINET-PARISSET

Changements de 7 majeurs à compter du 23/10/2024

NUMÉRO	CLUB	CAT	JOUEUR ENTRANT	JOUEUR SORTANT
057	BC LA TRONCHE MEYLAN	U15F ELITE	BERTRAND Manon	DE SOUZA Louisiah

Informations divisions

DOSSIER N°02 : en PRM poule A, la rencontre n°11000 du 22 septembre 2024 opposant AMICALE LAIQUE ECHIROLLES - 2 à ELAN BASKET DES VALLONS DE LA TOUR CESSIEU - 2 : l'équipe ELAN BASKET DES VALLONS LA TOUR CESSIEU - 2 est déclarée battue par forfait sur le terrain. Avertissement à l'AMICALE LAIQUE ECHIROLLES au regard des dysfonctionnements liés à la tenue de la table de marque. La rencontre retour n°11015 est inversée, et est programmée le dimanche 17 novembre 2024 à 15h30 à ECHIROLLES.

DOSSIER N°05 : annulation de la pénalité attribuée à GRENOBLE BASKET 38.

DOSSIER N°09 : annulation de la pénalité attribuée à SPORTING CLUB DE GIERES.

DOSSIER N°10 : en DM3 poule C, la rencontre n°13068 du 05 octobre 2024 opposant ROMANCHE BASKET - 3 à ASEL ST MARTIN D'URIAGE : perte de la rencontre par pénalité à ROMANCHE BASKET - 3 pour la participation d'un joueur disposant d'une extension loisirs.

DOSSIER N°11 : en DM3 poule D, la rencontre n°13098 du 05 octobre 2024 opposant BASKET CLUB MARCILLOLES PAJAY à BC SAINT CLAIR SUR GALAURE : perte de la rencontre par pénalité à BC SAINT CLAIR SUR GALAURE pour la participation d'un joueur disposant uniquement du socle licence.

DOSSIER N°12 : en PRM poule B, la rencontre n°11038 du 06 octobre 2024 opposant ROMANCHE BASKET - 2 à VOREPPE BASKET CLUB - 1 : perte de la rencontre par pénalité à VOREPPE BASKET CLUB - 1 pour la participation d'un joueur disposant d'une extension loisirs.

DOSSIER N°13 : en DMU13 D2 poule C, la rencontre n°33014 du 05 octobre 2024 opposant GRÉSIVAUDAN BASKET CLUB - 2 à SAINT MARTIN D'HÈRES BASKETBALL - 1 : perte de la rencontre par pénalité à GRÉSIVAUDAN BASKET CLUB - 2 pour la participation d'un joueur brûlé avec l'équipe évoluant en D1 poule A.

DOSSIER N°14 : en DMU13 D3 poule P, la rencontre n°33093 du 05 octobre 2024 opposant ES FRONTONAS CHAMAGNIEU à BASKET CLUB DES PORTES DE L'ISÈRE - 2 : perte de la rencontre par pénalité à BASKET CLUB DES PORTES DE L'ISÈRE - 2 pour la participation d'un joueur brûlé avec l'équipe évoluant en D1 poule B.

DOSSIER N°15 : en DMU15 D3 poule L, la rencontre n°35068 du 05 octobre 2024 opposant US SASSENAGEOISE - 3 à BBC EYBENS POISAT - 3 : perte de la rencontre par pénalité à US SASSENAGEOISE - 3 pour la participation d'un joueur brûlé avec l'équipe évoluant en D2 poule D.

DOSSIER N°16 : en DMU15 D3 poule L, la rencontre n°35069 du 06 octobre 2024 opposant UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET - 2 à VOREPPE BASKET CLUB - 2 : perte de la rencontre par pénalité à VOREPPE BASKET CLUB - 2 pour la participation d'un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

DOSSIER N°17 : en DMU18 D1 poule A, la rencontre n°38003 du 05 octobre 2024 opposant UNION BASKET LES AVENIERES AOSTE à UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET - 1 : perte de la rencontre par pénalité à UNION BASKET LES AVENIERES AOSTE pour la participation de 7 joueurs mutés.

DOSSIER N°18 : en DMU15 D3 poule M, la rencontre n°35075 du 06 octobre 2024 opposant BASKET NORD ISERE - 2 à BASKET CLUB DES PORTES DE L'ISÈRE - 2 : perte de la rencontre par pénalité à BASKET NORD ISERE - 2 pour la participation d'un joueur brûlé avec l'équipe évoluant en D2 poule G.

DOSSIER N°19 : en DF3 poule C, la rencontre n°23066 du 05 octobre 2024 opposant US DE ST EGRÈVE - 3 à UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET : perte de la rencontre par pénalité à US DE ST EGRÈVE - 3 pour la participation d'une joueuse brûlée avec l'équipe évoluant en RF2 poule F.

DOSSIER N°20 : en DFU15 D3 poule J, la rencontre n°45057 du 06 octobre 2024 opposant IE - AVENIR BASKET CLUB DES COULEURS - 2 à UNION BASKET LES AVENIERES AOSTE : perte de la rencontre par pénalité à UNION BASKET LES AVENIERES AOSTE pour la participation de quatre joueuses U13 ne disposant pas du surclassement adéquat pour jouer en U15.

DOSSIER N°21 : en DMU15 D2 poule H, la rencontre n°35042 du 29 septembre 2024 opposant BBC EYBENS POISAT - 2 à SPORTING CLUB DE GIERES - 1 : perte de la rencontre par pénalité à BBC EYBENS POISAT - 2 pour la participation d'un joueur brûlé avec l'équipe évoluant en D1 poule B.

DOSSIER N°22.1 : en DM3 poule C, la rencontre n°13067 du 06 octobre 2024 opposant BBC EYBENS POISAT - 4 à BASKET GONCELIN GRÉSIVAUDAN : perte de la rencontre par pénalité à BBC EYBENS POISAT - 4 pour la participation d'un joueur à deux rencontres dans la même division au cours de la même journée de championnat.

DOSSIER N°22.2 : en DM3 poule D, la rencontre n°13096 du 05 octobre 2024 opposant AS TULLINS FURES - 2 à BBC EYBENS POISAT - 3 : perte de la rencontre par pénalité à BBC EYBENS POISAT - 3 pour la participation d'un joueur à deux rencontres dans la même division au cours de la même journée de championnat.

Relevé des écarts pour le week-end du 5-6 octobre

Les écarts relevés surlignés **en jaune** sont sanctionnés conformément aux règlements et aux dispositions financières.

Les écarts relevés surlignés **en bleu** sont des avertissements uniques avant sanction.

N°	Division	Poule	Club concerné	Écart constaté
11007	PRM	A	AMICALE LAIQUE ECHIROLLES	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
11008	PRM	A	ELAN BASKET DES VALLONS DE LA TOUR CESSIEU	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
11038	PRM	B	VOREPPE BASKET CLUB	Non-respect des règles de participation : défaut d'extension compétition
11038	PRM	B	VOREPPE BASKET CLUB	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
11038	PRM	B	ROMANCHE BASKET	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
12006	DM2	A	AMICALE BC DOMENE	Groupement sportif de l'arbitre non renseigné
12007	DM2	A	AMICALE LAIQUE ECHIROLLES	Groupement sportif du marqueur non renseigné
13030	DM3	B	VOREPPE BASKET CLUB	Absence de délégué de club
13030	DM3	B	VOREPPE BASKET CLUB	Groupements sportifs non renseignés pour la totalité des officiels
13067	DM3	C	BBC EYBENS POISAT	Non-respect des règles : participation d'un joueur à deux rencontres dans la même division au cours du même week-end
13068	DM3	C	ROMANCHE BASKET	Non-respect des règles de participation : défaut d'extension compétition
13096	DM3	D	BBC EYBENS POISAT	Non-respect des règles : participation d'un joueur à deux rencontres dans la même division au cours du même week-end
13098	DM3	D	BC SAINT CLAIR SUR GALAURE	Non-respect des règles de participation : défaut d'extension compétition
21007	PRF	A	PAYS VOIRONNAIS BASKET CLUB	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
21008	PRF	A	TERRES FROIDES BASKET	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
21038	PRF	B	ES FRONTONAS CHAMAGNIEU	Le délégué de club doit être licencié au sein de l'association sportive recevante → Absence de délégué de club
23066	DF3	C	US DE ST EGRÈVE	Non-respect des règles : participation d'un joueur brûlé avec l'équipe supérieure
31002	DMU11	D1 A	ASEL ST MARTIN D'URIAGE	Numéros de licence non renseignés pour la quasi totalité des officiels
31003	DMU11	D1 A	GRENOBLE BASKET 38	Arbitre non licencié
31008	DMU11	D1 B	UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET	Numéro de licence du délégué de club non renseigné
31009	DMU11	D1 B	US DE ST EGRÈVE	Groupements sportifs non renseignés pour la totalité des officiels
31020	DMU11	D1 D	ELAN BASKET DES VALLONS DE LA TOUR CESSIEU	Non-respect des 20 points d'écart
31050	DMU11	D2 L	UNION BASKET LES AVENIERES AOSTE	Absence de marqueur/chronométrateur
31050	DMU11	D2 L	UNION BASKET LES AVENIERES AOSTE	Groupements sportifs non renseignés pour la totalité des officiels
31056	DMU11	D2 J	BASKET CLUB NIVOLAS	Numéros de licence non renseignés pour l'arbitre n°2 et le délégué de club
31056	DMU11	D2 J	BASKET CLUB NIVOLAS	Absence de marqueur car non qualifié

31063	DMU11	D3 K	BASKET PAYS D'ALLEVARD	Absence de chronométrateur
31075	DMU11	D3 M	LES DAUPHINS DE CROSSEY BASKET	Absence d'aptitude médicale pour l'entraîneur adjoint
31086	DMU11	D3 O	BASKET CLUB MARCILLOLES PAJAY	Non-respect des 20 points d'écart
33002	DMU13	D1 A	GRÉSIVAUDAN BASKET CLUB	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
33003	DMU13	D1 A	ASEL ST MARTIN D'URIAGE	Numéros de licence non renseignés pour le joueur n°12, l'arbitre n°1, le marqueur et le chronométrateur
33014	DMU13	D2 C	GRÉSIVAUDAN BASKET CLUB	Non-respect des règles : participation d'un joueur brûlé avec l'équipe supérieure
33038	DMU13	D2 G	UNION BASKET LES AVENIERES AOSTE	Absence de chronométrateur
33038	DMU13	D2 G	UNION BASKET LES AVENIERES AOSTE	Groupements sportifs non renseignés pour la totalité des officiels
33063	DMU13	D3 K	LA TRONCHE MEYLAN BASKET	Absence d'aptitude médicale pour l'entraîneur principal
33086	DMU13	D3 O	ELAN BASKET DES VALLONS DE LA TOUR CESSIEU	Absence de marqueur, de chronométrateur et de délégué de club
33093	DMU13	D3 P	BASKET CLUB DES PORTES DE L'ISÈRE	Non-respect des règles : participation d'un joueur brûlé avec l'équipe supérieure
35014	DMU15	D1 C	TERRES FROIDES BASKET	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
35042	DMU15	D2 H	BBC EYBENS POISAT	Non-respect des règles : participation d'un joueur brûlé avec l'équipe supérieure
35062	DMU15	D3 K	BASKET PAYS D'ALLEVARD	Groupements sportifs non renseignés pour la quasi totalité des officiels
35068	DMU15	D3 L	US SASSENAGEOISE	Non-respect des règles : participation d'un joueur brûlé avec l'équipe supérieure
35069	DMU15	D3 L	VOREPPE BASKET CLUB	Non-respect des règles de participation : joueur non qualifié
35074	DMU15	D3 M	AS ST GEORGES ESPERANCHE	Numéro de licence du délégué de club non renseigné
35068	DMU15	D3 L	US SASSENAGEOISE	Absence de délégué de club
35075	DMU15	D3 M	BASKET NORD ISERE	Non-respect des règles : participation d'un joueur brûlé avec l'équipe supérieure
35086	DMU15	D3 O	ELAN BASKET DES VALLONS DE LA TOUR CESSIEU	Absence de marqueur/chronométrateur
38003	DMU18	D1 A	UNION BASKET LES AVENIERES AOSTE	Non-respect des règles de participation : participation de 7 joueurs mutés
38003	DMU18	D1 A	UNION BASKET LES AVENIERES AOSTE	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
41014	DFU11	D2 C	ARTAS BASKET CLUB	Absence d'aptitude médicale pour l'entraîneur adjoint
43020	DFU13	D2 D	TERRES FROIDES BASKET	Absence d'aptitude médicale pour l'entraîneur adjoint
43039	DFU13	D2 G	BC ST AGNIN CRACHIER CHEZENEUVE	Nom de famille du marqueur erroné
45002	DFU15	D1 A	BASKET CLUB NIVOLAS	Groupements sportifs non renseignés pour la quasi totalité des officiels
45003	DFU15	D1 A	AS ST GEORGES ESPERANCHE	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
45008	DFU15	D1 B	BC LA TRONCHE MEYLAN	Groupement sportif non renseigné pour l'arbitre n°1
45039	DFU15	D2 G	BASKET NORD ISERE	Absence de coach majeur
45045	DFU15	D2 H	BC ST AGNIN CRACHIER CHEZENEUVE	Groupements sportifs non renseignés pour la quasi totalité des officiels
45057	DFU15	D3 J	UNION BASKET LES AVENIERES AOSTE	Non-respect des règles de participation : défaut de surclassement
45068	DFU15	D3 L	ENTENTE BEAUVOIR DE MARC DIEMOZ	Absence d'aptitude médicale pour l'entraîneur adjoint
48003	DFU18	D1 A	US DE ST EGRÈVE	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
48008	DFU18	D1 B	BC ST AGNIN CRACHIER CHEZENEUVE	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur
48015	DFU18	D1 C	US SASSENAGEOISE	Entraîneur non désigné au titre de la charte de l'entraîneur

Droits financiers à titre administratif

BH	CLUB	DIVISION	N°	MOTIF	MONTANT
12	025 GIERES	DMU13-D2-C	33013	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €
12	029 GRENOBLE	DFU13-D1-B	43006	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €
13	018 GRÉSIVAUDAN	DMU13 D2 C	33014	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €
13	021 EYBENS POISAT	DM3 C	13067	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €
13	021 EYBENS POISAT	DMU15 D2 H	35042	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €
13	029 GRENOBLE	DMU11 D1 A	31003	Majoration pour personne non qualifiée à la date de la rencontre	30,00 €

13	033	MARCILLOLES PAJAY	DMU11 D3 O	31086	Non-respect des 20 points d'écart	11,00 €
13	042	SASSENAGE	DMU15 D3 L	35068	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €
13	042	SASSENAGE	DMU15 D3 L	35068	Absence de délégué de club	30,00 €
13	046	ST CLAIR GALAURE	DM3 D	13098	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €
13	063	VOREPPE	PRM B	11038	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €
13	063	VOREPPE	DMU15 D3 L	35069	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €
13	063	VOREPPE	DMU15 D3 L	35069	Majoration pour personne non qualifiée à la date de la rencontre	30,00 €
13	065	ST EGREVE	DF3 C	23066	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €
13	071	BASKET NORD ISERE	DMU15 D3 M	35075	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €
13	114	ELAN BVT CESSIEU	PRM A	11000	Forfait 1 match	42,00 €
13	114	ELAN BVT CESSIEU	DMU11 D1 D	31020	Non-respect des 20 points d'écart	11,00 €
13	114	ELAN BVT CESSIEU	DMU13 D3 O	33086	Absence OTM	30,00 €
13	114	ELAN BVT CESSIEU	DMU15 D3 O	35086	Absence de marqueur	30,00 €
13	127	ROMANCHE	DM3 C	13068	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €
13	128	PORTES DE L'ISÈRE	DMU13 D3 P	33093	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €
13	136	AVENIERES AOSTE	DMU11 D2 L	31050	Absence de marqueur	30,00 €
13	136	AVENIERES AOSTE	DMU13 D2 G	33038	Absence de chronométrateur	30,00 €
13	136	AVENIERES AOSTE	DMU18 D1 A	38003	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €
13	136	AVENIERES AOSTE	DFU15 D3 J	45057	Rencontre perdue par pénalité	52,00 €

Fautes techniques

N°	CLUB	RENCONTRE			TYPE DE FAUTE					MONTANT
		DIVISION POULE	DATE	N°	1ERE	2EME	3EME	4EME	5EME	
58	TULLINS	PRMA	05/10	11006	FTG1					30,00€
74	UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET	PRMA	05/10	11006	FTG1					30,00€
126	EYZIN PINET	DMU18D1C	05/10	38015	FDSR					30,00€
20	AL ECHIROLLES	DM2A	06/10	12007	FTG1					30,00€
61	AL VOIRON	PRMA	06/10	11007	FTG1					30,00€
52	ST MARTIN D'HERES	DMU15D1B	05/10	35008	FCG1					30,00€

Compétitions 3x3

SERIES 3x3 2024/2025 - Engagements

DERNIERS JOURS POUR ENGAGER VOS ÉQUIPES 3x3

DATE LIMITE : DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024

[CLIQUEZ ICI POUR ENGAGER VOS ÉQUIPES 3x3](#)

Les prochaines journées de championnat se tiendront :

- Samedi 2 ou dimanche 3 novembre 2024 à FAVERGES DE LA TOUR
- Samedi 4 ou dimanche 5 janvier 2025 à SAINT MARTIN D'HÈRES
- Samedi 8 ou dimanche 9 mars 2025 à SAINT ÉTIENNE DE CROSSEY
- Samedi 3 ou dimanche 4 mai 2025 à SAINT MARCELLIN

Frais d'inscription pour la saison 2024/2025 : **GRATUIT**

Les forfaits restent gratuits s'ils sont déclarés avant le dimanche 20h qui précède la journée de championnat.

Nouveautés :

1. Création de deux divisions départementales. Chaque équipe doit choisir sa division au moment de l'engagement. Seule la première division est qualificative pour la phase régionale. La deuxième division est destinée aux équipes composées de joueurs débutants ou loisirs. Il n'y aura pas de mouvements (ni montées ni descentes) entre les divisions au cours de la saison. Un même club peut engager plusieurs équipes dans la même catégorie et la même division.
2. Nouveau barème d'attribution des points au classement, afin de récompenser davantage d'équipes et de garantir l'enjeu de la compétition.

Attention : puisqu'il s'agit d'une compétition de clubs, seuls les engagements en nom propre sont autorisés. Aucune CTC (ou inter-équipe) ne peut être engagée dans cette compétition.

Chaque équipe peut toutefois intégrer dans son effectif deux joueurs licenciés dans un autre club. Les joueurs concernés doivent disposer d'une autorisation secondaire de territoire. Cette disposition est valable uniquement pour les joueurs licenciés dans un club ne proposant pas l'offre de pratique 3x3 dans leur catégorie.

Engagements reçus et validés au 8 octobre 2024 à 17h30 :

No	NOM DU CLUB	U13F	U13M	U15F	U15M	U18F	U18M	SF	SM
012	CHARTREUSE BASKET CLUB	1		1	1		2		
020	AMICALE LAIQUE ECHIROLLES		2		1				
027	TERRES FROIDES BASKET		1	2			4		
028	AS SAINT ANDRE BASKET							1	1
033	BASKET CLUB MARCILLOLES PAJAY		1			1			1
035	BASKET CLUB BAVONNE		1				1		
049	AVENIR BASKET HILAIROIS				1		1	1	
057	BC LA TRONCHE MEYLAN					1			
058	AS TULLINS FURES				1				
065	US DE ST EGRÈVE					1		2	
074	UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET								1
081	BASKET CLUB LES ABRETS							2	2
097	BASKET ESTRABLIN PONT EVEQUE							1	
105	BASKET CLUB DE RUY MONTCEAU					1			
120	BC ST AGNIN CRACHIER CHEZENEUVE							1	1
146	AVENIR BASKET CHAMPIER							1	

1	5	3	4	4	8	9	6
---	---	---	---	---	---	---	---

LA LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DE BASKET PRÉSENTE

**TOURNOI 3X3
AURA EN
ROSE**

HOOPS FACTORY CLERMONT

19 OCTOBRE 2024
13H : U13 & U15 17H : U18 & SENIORS

U13 À SENIORS
♀ ♂

INSCRIPTION GRATUITE
LIEN EN DESCRIPTION

AUVERGNE RHÔNE-ALPES BASKETBALL
HOOPS FACTORY CLERMONT
SPALDING
SPORT AUVERGNE
Groupama
SPORTVINEO
LA LIGUE

Technique

Détection secteurs 2014

La détection secteurs pour la génération 2014 aura lieu le samedi 30 novembre 2024 de 9h30 à 11h30 (accueil 8h45).

Merci d'inscrire vos meilleurs potentiels 2014. Possibilité d'inscrire un 2015 si meilleur que vos 2014. Merci de bien inscrire les adresses mails des enfants et non celui de l'entraîneur deux fois.

[Cliquez ici](#) pour inscrire vos joueuses et joueurs avant le lundi 18 novembre 2024.

En pièce jointe un document expliquant le processus de détection.

Répartition des secteurs

Sud Isère

FILLES au gymnase Le Charlaix (Chemin de Monarie 38240 MEYLAN)

Responsable Comité : Odile CARRET

GARÇONS au gymnase Hoche (7 rue François Raoult 38000 GRENOBLE)

Responsables Comité : Léa PERRIN, Nicolas PAILLIER

Centre Isère

FILLES au gymnase de Saint Hilaire du Rosier (115 Le Village 38840 SAINT HILAIRE DU ROSIER)

Responsable Comité : Stéphane BRIGNONE

GARÇONS au gymnase La Grange (169 Rue de la Plaine 38690 LE GRAND LEMPS)

Responsable Comité : Jean-Michel BRIOT

Nord Isère

FILLES au gymnase de Briord (Rue du Savoir 01470 BRIORD)

Responsable Comité : Xavier CHAMBEAUD

GARÇONS au gymnase du Loup (Rue Bellevue 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER)

Responsable Comité : Patrick CLARET

Sélection 2013

Stage lundi 21 et mardi 22 octobre à TSF VOIRON

Sélection 2012

Les sélections filles et garçons 2012 participeront au TIC/CIC du secteur Est. Ci-dessous le programme du TIC du samedi 26 octobre à TSF VOIRON.

	Gymnase McKinley	Gymnase Everest
10h		
	Savoie / Isère	Drôme-Ardèche / Haute-Savoie
11h		
	Drôme-Ardèche / Haute-Savoie	Savoie / Isère
12h		
	Repas	
13h30		
	Savoie / Haute-Savoie	Isère / Drôme-Ardèche
14h30		
	Isère / Drôme-Ardèche	Savoie / Haute-Savoie
15h30		
	Savoie / Drôme-Ardèche	Isère / Haute-Savoie
16h30		
	Isère / Haute-Savoie	Savoie / Drôme-Ardèche
17h30		

CIC secteur Est : dimanche 27 et lundi 28 octobre 2024 à TSF VOIRON
 Les filles et les garçons 2012 vont récupérer leur cahier du sélectionné avant les vacances de Toussaint.

Le document est en pièce jointe du BH pour les entraîneurs de club.

Colloque U13 Jacques FRANCE & Raymond GRIPPAT

Le colloque Jacques France / Raymond Grippat aura lieu le lundi 11 novembre 24 à TSF. Il est obligatoire pour l'ensemble des entraîneurs de la catégorie U13.

Les inscriptions se font à partir du formulaire disponible [en cliquant ici](#) (elles seront clôturées le 3 novembre).

Le Colloque est ouvert à l'ensemble des autres entraîneurs qui souhaitent y participer (gratuit pour les entraîneurs licenciés en Isère, 45€ pour les licenciés extérieurs au département).

Le déjeuner est pris en charge par le Comité de l'Isère.

Tests U11

[En cliquant ici](#), vous trouverez les tests U11 à réaliser dans vos clubs.

Vous pouvez saisir les résultats sur le tableau EXCEL à télécharger [en cliquant ici](#), à compléter et à retourner à la Commission Technique avant le lundi 6 janvier 2025.

Label CLUB FORMATEUR

La plateforme fermera pour les clubs le 15 décembre 2024.

Formations Entraîneurs

Le comité organisera plusieurs formations d'entraîneurs sur la saison 2024-2025, les inscriptions se font directement sur le site de l'IFRABB (<https://ifrabb.fr/>), onglet formations fédérales avec les sessions CD38.

BF Enfants (U7-U9-U11)

Fin des inscriptions 13/10/24 (18 places disponibles)

1^{er} présentiel dimanche 03/11/24

2^{ème} présentiel dimanche 17/11/24

3^{ème} présentiel 08/12/24

BF Jeunes (U13-U15): COMPLET

BF Jeunes (U18-U21-Séniors)

Fin des inscriptions 13/04/25 (12 places disponibles)

1^{er} présentiel samedi 26/04/25

2^{ème} présentiel samedi 10/05/25

3^{ème} présentiel samedi demi-journée 24/05/25

Officiels

Formation Initiale 2024-2025

La Formation Initiale est proposée par le Comité de l'Isère. Elle vise à préparer les stagiaires à l'Examen d'Arbitre Départemental (EAD) à travers plusieurs séances de formation tout au long de la saison.

A qui s'adresse-t-elle ? Les novices en arbitrage, ceux qui souhaitent en acquérir les bases, les arbitres club qui souhaitent devenir arbitres officiels. Les stagiaires doivent être nés le 11 mai 2010 ou avant (15 ans révolus au 11 mai 2025).

Comment se déroule-t-elle ? A travers 4 dates de formation sur la saison allant de la théorie à la pratique. Vous trouverez ci-dessous les dates :

- Dimanche 03 novembre 2024 à TERRES FROIDES
- Lundi 11 novembre 2024 à BC LA TRONCHE MEYLAN
- Dimanche 1^{er} décembre 2024 à ST ETIENNE DE CROSSEY
- Dimanche 26 janvier 2025 à BC FAVERGES DOLOMIEU
- Examen Blanc le dimanche 09 mars 2025 à TULLINS
- Évaluation le dimanche 11 mai 2025 (lieu à définir)

- Stage nouveaux arbitres départementaux le samedi 07 juin 2025 au siège du Comité

Modalités d'inscription

Vous trouverez ci-dessous le lien du Google Forms pour procéder à l'inscription de vos stagiaires qui souhaitent suivre la Formation Initiale (**date limite d'inscription 27/10/2024**) :

<https://forms.gle/2ibqzCGZaVKUMhfW8>

COMITÉ ISÈRE BASKET BALL

5, avenue Paul Verlaine – 38100 GRENOBLE



Tél : 04.76.22.33.55

Courriel : secretariat@iserebasketball.org

Site : www.iserebasketball.org

NOS PARTENAIRES

